

Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois

Séance du 22 mai 2025

L'an 2025 et le 22 mai à 17h le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, s'est réuni au siège communautaire à Avesnes le Comte sur convocation du 15 mai 2025.

Date de la convocation : 15 mai 2025

Date d'affichage : 15 mai 2025

Délibération N° 22-05-2025 / N°102

Etaient présents les membres en exercice : 71

Messieurs Jean-Marie Dufay, Pascal Mestan, Alain Rose, Hubert Tassencourt, Sébastien Bertout, Alexandre Hulot, Maurice Soyez, Harold Tetu, Lionel Cayet, André Michel, Patrick Nepveu, Dominique Coppin, Patrick Zakrent, Christian Boucly, Raymond Wacheux, Hugues Legoux, Jean Bridel, Eric Poulain, Pascal Hemery, Arnaud Ricq, Guy Vasseur, Philippe Carton, Philippe Lefebvre, Romuald Delattre, Hubert Dingreville, Stéphane Locquet, Nicolas Capron, Ernest Auchart, Michel Seroux, Pierre Barrois, Jean-Paul Hemery, Michel Accart, Ludovic Degouve, Jean-Claude Jacquemelle, Jean-Michel Schulz, Marc Degrendele, Philippe Duez, Denis Caillierez, Stéphane Gomès, Freddy Balavoine, Gérard Nicolle, Alain Debureaux, Arnaud Douchet, Christian Thilliez, Frédéric Plaquet, Serge Leu, François Coquart, Jean-Louis Lebas, Edouard Hauteceur, Alexandre Decry, Eric Caron, Jean-François Varoqui, Yves Lieppe, David Duchateau, Louis Lambert, Emmanuel Ioos, Guillaume Lefebvre, Damien Bricout.

Mesdames Marie-Angèle Lefetz, Béatrice Dausse, Monique Debeaumont, Sabine Surelle, Marie Bernard, Martine Gérard, Sylviane Evain, Sidonie Duriez, Murielle Roussel, Anne-Sophie Larivière, Françoise Simon, Muriel Sergier, Catherine Libessart.

Membres suppléés : 6

Membres ayant donné procuration : 20

Membres votants : 97

Absents : Pascal Coin, Patrick Roblot, Jean-Michel Desailly, Léon Bernard, Florence Dambreville, Jacques Nick, Yves Petit, Thomas Bonnelle, Christian Delambre, Jean-Marc Cuvillier, Benoit François, Dominique Verdel, Alain Traisnel, Jean-François Haultcoeur, Pierre Guillemant, Henri Cuvillier.

Absents suppléés : Hubert Morreel suppléé par Martine Théry, Sébastien Henquenet suppléé par Arnaud Delambre, Jean-Pierre Marocchini suppléé par Jonathan Rogez, René Pruvost suppléé par Chantal Jacquemelle, Magali Urbanac suppléée par Pascal Duquenne, Xavier Normand suppléé par Sylvie Philippe.

Absents excusés : Jacques Thellier, André Bouchind'homme,

Absents ayant donné procuration : Fabienne Kwiatkowski ayant donné procuration à Alexandre Hulot, Anne-Marie Dupuis ayant donné procuration à Muriel Sergier, Sylvie Gabez ayant donné procuration à Stéphane Bertout, Michel Petit ayant donné procuration à Guillaume Lefebvre, Julien Bellengier ayant donné procuration à Denis Caillierez, Pierre Cuvillier ayant donné

procuration à Monique Debeaumont, Vincent Lacroix ayant donné procuration à Jean-Paul Hémary, Patrick Dekeyser ayant donné procuration à Béatrice Dausse, Geneviève Meurice ayant donné procuration à Eric Poulain, Jean-Michel Delannoy ayant donné procuration à Hubert Dingreville, Luc Delaporte ayant donné procuration à Jean-Louis Lebas, Olivier Gallet ayant donné procuration à Nicolas Capron, Jean-Louis Cauvet ayant donné procuration à Ernest Auchart, Yannick Barlet ayant donné procuration à Jean-Michel Schulz, Raymond Lavigne ayant donné procuration à Christian Thilliez, Magalie Jonard ayant donné procuration à Arnaud Douchet, Roland Descamps ayant donné procuration à Hugues Legoux, Joël Toursel ayant donné procuration à Jean-François Varoqui, Chantal Dufresne ayant donné procuration à Alain Debureaux, Philippe Vanderbeken ayant donné procuration à Frédéric Plaquet.

Secrétaire de séance : Pierre Barrois

Titre de la délibération : Arrêt du projet du Plan de Mobilité Simplifié

Vu, la Loi d'orientations des Mobilités du 24 décembre 2019 qui donne la possibilité aux Communautés de Communes de prendre la compétence mobilité,
Vu, la délibération N° 22-02-2021/ N°15 qui acte la décision de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois de prendre la compétence mobilité,
Vu, l'arrêté préfectoral du 30 Juin 2021 qui donne à la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois la compétence Mobilité,
Vu l'engagement de la Communauté de Communes dans l'élaboration d'un Plan de Mobilité Simplifié en date du 13 avril 2023,
Vu la délibération N° 27-06-2024/ N°118 portant sur l'arrêt projet du Plan de Mobilité,
Vu la consultation des personnes publiques associées menée de septembre à décembre 2024,
Vu la consultation publique menée du 25 février au 21 mars 2025 inclus.

CONSIDÉRANT,

Que le projet du Plan de Mobilité Simplifié a été élaboré en concertation avec les habitants, les associations locales, les entreprises, ainsi que les partenaires institutionnels,

Les diverses réunions de travail et de concertation qui se sont tenues depuis le début de l'élaboration de ce plan,

Que ce projet a fait l'objet d'une consultation auprès de la population permettant ainsi aux citoyens de formuler leurs observations et propositions,

Les enjeux identifiés à l'issue du diagnostic du Plan de Mobilité Simplifié de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois que sont :

- l'accessibilité et la mobilité pour tous les habitants,
- l'accès aux transports publics et leur utilisation,
- les modes de transport actifs (marche, vélo),
- La dépendance à la voiture.

Que conformément à l'article L. 123-19-1 du Code de l'Environnement, une procédure de consultation des Personnes Publiques associées a été menée durant une période de 3 mois.

Que conformément à l'article L1214-36-1 du Code des Transports une consultation du public a été organisée du 25 février au 21 mars 2025 inclus afin qu'il puisse faire remonter leurs remarques.

L'analyse des recommandations formulées est présentée dans un document de synthèse reprenant les observations et les propositions déposées et la synthèse des observations et propositions. Ce document sera consultable pendant une période de trois mois sur le site internet de la Communauté de Communes, à compter de la notification de la présente délibération.

Que le projet de Plan de Mobilité Simplifié n'a fait l'objet d'aucune modification à la suite des avis recueillis des Personnes Publiques Associés et du public, le plan d'action est établi comme suit :

AXE 1 : AMÉLIORER LES TRANSPORTS PUBLICS ET DÉSENCLAVER LES ZONES RURALES

- Améliorer les transports régionaux
- Mise en place d'un système de TAD

AXE 2 : FAVORISER LE PARTAGE DE L'AUTOMOBILE

- Adhésion à Pass Pass Covoiturage et communiquer auprès des employeurs
- Expérimenter un système d'autopartage

AXE 3 : AMÉLIORER LES CONDITIONS DES MOBILITÉS ACTIVES

- Élaborer un Schéma Directeur Cyclable
- Poursuivre la subvention à l'achat de VAE pour les ménages
- Expérimenter un service de location courte ou longue durée
- Distribuer des équipements de sécurité à la population
- Inciter à la mise en place de pédibus/vélobus et à la sécurisation des sorties d'établissements scolaires

AXE 4 : MOBILITÉS SOLIDAIRES ET AMÉNAGEMENT DES SERVICES A LA POPULATION

- Expérimenter des services itinérants
- Encourager la création d'un transport solidaire associatif
- Expérimenter le partage intergénérationnel de véhicules

Le document du Plan de Mobilité Simplifié sera consultable sur le site internet de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois www.campagnesartois.fr

Vu l'avis favorable du bureau du 14 mai 2025, l'assemblée communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver le Plan de Mobilité Simplifié de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois tel qu'il a été présenté,
- de charger Monsieur le Président de l'exécution de la présente délibération et de toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre du Plan de Mobilité Simplifié.


Le Président
Michel Seroux

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le 27/05/2025 et publication ou notification du 27/05/2025


Le Président
Michel Seroux